

AFFAIRE N° 31/2 /

O B J E T : Convention d'études à passer avec la SEDRE pour la création et la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté n°2 à Moufia.

**Le MAIRE donne lecture du rapport.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les travaux d'aménagement et la commercialisation de la ZAC n°1 de Moufia étant à présent bien avancés, j'ai demandé à la SEDRE d'envisager l'étude d'une deuxième ZAC située à l'ouest de la première et limitée au nord par le futur boulevard Sud et à l'ouest par la route du Bois de Nêfles et le chemin Bancoul, soit environ 35 hectares.

La SEDRE vient donc de me faire parvenir une convention d'études dont le montant (480.000 Francs HT) sera préfinancé par la SEDRE et pris en compte dans le bilan de l'opération si la réalisation de celle-ci lui est confiée.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette convention et m'autoriser à la signer pour le compte de la Commune;

- M. Marcel HOARAU lit l'avis des commissions -

" Travaux Publics : Favorable.

. La Commission des Finances émet un avis FAVORABLE, mais regrette qu'il n'y ait pas sur la place d'autres entreprises identiques afin de pouvoir comparer les prix et faire jouer la concurrence."

- M. FOURNEL donne des explications sur plan -

- Avant de passer au vote, M. Paul PAYET, employé à la SEDRE, quitte la salle-

Le MAIRE : Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Reçu à la Préfecture  
le 06/07/1983